UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : mardi 29 mars 2016

Bonjour à toutes et à tous !

Nous interviendrons sur deux points, la loi EL KOMRI et la revalorisation du point d'indice, suite aux mandats donnés par le conseil fédéral de l'UNSA Territoriaux les 15 et 16 mars 2016.

Sur la loi EL KOMRI les territoriaux sont opposés au retrait total du pré-projet de loi mais pensent qu'il doit évoluer et être plus équilibré en faveur des salariés, tout particulièrement sur le référendum, les licenciements économiques et le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

Pour l'UNSA Territoriaux, la loi sur le travail nous concerne tous que nous soyons salariés du privé ou du public. Nous estimons que les propositions de l'UNSA sur ce texte ne sont pas assez visibles alors qu'il y a eu un vrai travail de fond sur ce sujet.

Cela non seulement nuit à la notoriété de l'UNSA mais crée de la confusion dans les différents mouvements. Celui du 9 mars ou nous n'étions pas. Ou du reste nous n'avions pas à être mais qui a été largement récupéré. Celui du 12 où nous étions mais qui n'a pas marqué les esprits. Celui du 31 mars où la tentation est grande d'en faire une grande journée de contestation pour exprimer un ras le bol généralisé.

Trop de pressions, trop d'incertitudes, des positions gouvernementales péremptoires ou dissonantes, et je pèse mes mots. Le tout sur fond d'attentats et de menaces terroristes.

Ca fait quand même beaucoup d'ingrédients dans la marmite !

Il y a donc pour l'UNSA une troisième voie à trouver entre le front du refus et celui de l'acceptation en l'état du projet de loi sur le travail. Nous pensons à la territoriale que l'UNSA est en capacité de faire entendre une voix différente. La sienne !

A l'UNSA Territoriaux, nous serons bien entendu très attentifs au contenu du Compte Personnel d'Activité, tout particulièrement sur la pénibilité et la portabilité des droits.

A la territoriale, il y a presque 80% d'agents de catégorie C dont les conditions de travail sont bien souvent, loin d'être optimales et un taux d'absentéisme fort, surtout après 50 ans.

Il y a donc là matière à faire reconnaître les travaux pénibles, pendant et avant l'arrivée dans la territoriale et donner la possibilité aux agents territoriaux de déboucher sur un aménagement du temps de travail, voire sur un départ anticipé en retraite.

Sur le point d'indice….C'est plus que le postulat de départ et c'est moins que rien ! De mettre fin au gel du point

Copyright © UNSA Territoriaux 86

d’indice après six années d’abstinence et d’obtenir une négociation annuelle sur les salaires, c’était l’élément incontournable du protocole Parcours Professionnels Carrière et…. Rémunérations.

Augmenter le point d’indice pour toutes les catégories c’est limiter l’écrasement des grilles.

Certes ! Mais augmenter le point d’indice, bénéficie surtout aux plus forts indices, ce qui quand même accroit les inégalités salariales entre les fonctionnaires.

Au risque de radoter, la territoriale, c’est 80 % d’agents de catégorie C qui pour certains, quand ils n’ont pas l’opportunité de travailler dans des communes ayant les moyens d’une politique d’action sociale dynamique touchent moins que 1,3 SMIC.

1,3% SMIC c’est le montant au-dessous duquel on peut obtenir la prime d’activité. Prime d’activité qui remplace le RSA activité et la prime pour l’emploi.

Bien sûr, cette augmentation du point d’indice vient se rajouter aux mesures PPCR qui vont s’étaler jusqu’en 2020, aux 10 points d’indice pour les catégories C en 2014 et 2015.

Mais il faut bien comprendre que 0,6% cela représente pour les territoriaux autour de 10 euros brut par mois. Et ce que nous disent nos responsables des syndicats UNSA Territoriaux, c’est qu’à un moment, la pédagogie touche ses limites.

Cette augmentation du point d’indice ne mettra pas en péril la réduction des déficits publics. C’est le Ministre des finances et du budget qui l’a dit. Nous en prenons acte pour continuer la négociation en faveur des petits salaires. Et j’en profite pour demander, tant au Secrétaire Général de l’UNSA qu’à celui de l’UNSA Fonction Publique, de tout mettre en œuvre pour qu’enfin, on débouche pour les salariés du public, sur la participation obligatoire de nos employeurs à la protection sociale complémentaire.

Les 7, 8 et 9 juin, se tiendra à Périgueux le quatrième congrès de l’UNSA Territoriaux. C’est une nouvelle équipe qui demain présidera aux destinées de la fédération. C’était donc ma dernière intervention au conseil national de l’UNSA.

L’UNSA, pour moi c’est 15 années d’engagement, 15 belles années ! L’UNSA, c’est la richesse de toutes ses fédérations autonomes et la complexité d’en faire une grande organisation résolument réformiste. Nous y croyons et nous sommes là, pour ça !

Je vous remercie. La Secrétaire Générale – Catherine GUERIN

Copyright © UNSA Territoriaux 86